

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/06/2021

Dossier complet le :

22/06/2021

N° d'enregistrement :

2021-11263

1. Intitulé du projet

Augmentation de la capacité de stockage d'alcool de bouche sur la commune de GUIMPS.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DISTILLERIE DE LA METAIRIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Hervé BERLAND, président de l'entreprise.

RCS / SIRET

7 2 1 8 2 0 3 7 1 0 0 0 1 2

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°1	La société DISTILLERIE DE LA METAIRIE souhaite augmenter ses capacités de stockage d'alcool en créant 2 nouveaux chais de capacité 480 m ³ et en augmentant la capacité des chais de vieillissement existants à 480 m ³ . Elle souhaite également augmenter ses capacités de vinification à 29 200 hl/an. Ces modifications concernent son site sis aux 80-99 ALLEE DU CŒUR DE CHAUFFE LA METAIRIE. Le site était soumis à enregistrement sous la rubrique 2250 avec 150 hl, il passera à autorisation sous la rubrique 4755 et à enregistrement sous la rubrique 2251.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de la présente demande d'autorisation environnementale, les modifications sont les suivantes :

- Construction de 2 chais de vieillissement de 299 m² et de capacité unitaire 480 m³;
- Augmentation des capacités de stockage pour les 2 chais existants avec 480 m³ chacun;
- Augmentation des capacités de stockage de la partie vinification avec 29 200 hl contre 19 904 hl à ce jour.

En avril 2021, le site a fait l'objet d'un porter à connaissance avec notamment :

- modification de la localisation des locaux techniques de la distillerie;
- mise en place d'une fosse d'extinction de 150 m³ et d'une rétention extérieure de 250 m³ à la place des rétention internes initialement prévues;
- drainage des eaux pluviales par des bassins en limite nord et est du site.

4.2 Objectifs du projet

L'entreprise souhaite augmenter ses capacités de stockage d'alcools et de vins.

Elle projette l'augmentation de la capacité de ses chais de vieillissement existants à 480 m³ et la construction de 2 chais de stockage supplémentaires de caractéristiques suivantes :

- une surface de 299 m²;
- en rétention déportée ;
- suffisamment éloignés des tiers pour éviter tout effet à l'extérieur du site (11 m minimum pour les chais et 15m pour la fosse et le bassin de rétention);
- une QSP de 480 m³.

Le site comportera une noue pour l'infiltration des eaux pluviales de l'ensemble du site vers laquelle seront dirigé les éventuelles débordements du bassin de rétention.

Elle projette également la réorganisation et l'augmentation de ses capacités de stockage de vin avec la création d'un chai vinaire. La quantité de vin susceptible d'être présente sur le site à l'issue du projet est de 29 200 hl/an. Toutes les cuves de vin seront placées en rétention déportée via des connexions au bassin à vinasses dont le débordement est prévu dans la rétention de 250 m³.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux comporteront :

- une phase de terrassement;
- l'extension des réseaux;
- la construction des bâtiments;
- l'aménagement de l'intérieur des bâtiments.

Les 2 nouveaux chais viendront s'insérer entre les constructions du site (entre les chais 1&2 et la distillerie). Il n'y aura pas de consommation d'espaces agricoles. Les 2 chais sont prévus sur une aire déjà imperméabilisée.

L'entreprise prévoit une gestion durable du chantier avec :

- le respect de la réglementation concernant le niveau sonore des engins, les rejets de poussières, de fumées et des odeurs, en utilisant des engins et des équipements conformes aux normes en vigueur;
- le nettoyage quotidien du chantier;
- le balisage et la circonscription des zones de circulation des engins;
- la gestion responsable des déchets et notamment leur collecte séparatiste par des entreprises spécialisées;
- l'optimisation de la production de déblais dus aux opérations de décapage et de nivellement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issue du présent projet, dans sa phase exploitation, le site disposera :

- de 4 chais de vieillissement de 299 m² et de capacité unitaire 480 m³;
- d'un chai de distillation de 75 m² et de capacité 105 m³;
- d'installations de vinification et de stockage de vin de capacité 29 200 hl/an;
- d'un local de distillation comportant 10 alambics charentais de 25 hl chacun;
- d'une cuve de gaz de 30,22 t.

A la suite du porter à connaissance qui a été déposé en avril 2021, le site disposera à fin septembre 2021 :

- de ressources en eau en adéquation avec les scénarios d'accidents;
- d'ouvrages de rétention convenablement dimensionnés;
- d'une fosse d'extinction de 150 m³ et d'un bassin de rétention de 250 m³ pour les eaux accidentelles;
- de bassins d'infiltration en limite nord et est du site.

Ces dispositions ne sont pas associées au dossier de demande d'autorisation environnementale mais sont en lien avec le porter à connaissance.

Les émissions du site correspondent :

- aux eaux sanitaires liées à la présence de locaux pour le personnel et d'un réfectoire;
- aux eaux de pluie;
- aux vinasses et aux eaux de lavage des installations. Ces effluents sont traités par REVICO;
- des émissions diffuses (part des anges, gaz d'échappement des camions et gaz de combustion des alambics).

Les nouveaux chais respecteront strictement le cahier des charges fixant les prescriptions applicables aux nouveaux stockages d'alcools de bouche soumis à autorisation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est déclaré sous l'activité "stockage d'alcool de bouche" depuis 1991. Les quantités stockées ont fait l'objet de différentes modifications. En février 2020, le site a fait l'objet d'un arrêté portant enregistrement et en avril 2021 un porter à connaissance portant modification à l'arrêté d'enregistrement a été émis.

Le projet est soumis à l'autorisation environnementale au titre de la rubrique ICPE 4755- 2a pour une QSP de 2 025 m³.

En prenant en compte le local des imparfaits, pouvant contenir jusqu'à 99 m³ de brouillis, la masse d'alcool présente sur le site s'élèvera à 1 878,68 t. Ajouté au 30,22 t de la cuve de gaz, le site ne sera pas classé SEVESO BAS.

Le projet comprend également l'installation de nouvelles cuves de vin, portant à 29 200 hl/an les capacités de vinification du site et entraînant un franchissement du seuil de l'enregistrement au titre de la rubrique ICPE 2251.

Les autres installations du site ne seront pas modifiées.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Les nouveaux chais de vieillissement auront les mêmes dimensions que les chais de vieillissement existants : - Surface intérieure 299 m ² (22,25 m x 13,95 m), hauteur au faitage 8,52 m = / hauteur sous ferme = 8,52 m - toiture végétalisée	Pour l'ensemble du site Toitures, structures et aires de dépotage : 1 825 m ² Toitures végétalisées : 1 390 m ² Voies : 3 416 m ² Espaces verts : 2 610 m ² Noue : 1 190 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

80 - 99 Allée du Cœur de chauffe
16300 GUIMPS

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 14 ' 39 " O Lat. 45 ° 29 ' 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Le site se trouve au NORD de la commune de GUIMPS.
L'intégralité du site est sur la commune de GUIMPS.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche est de type 2 (N°540120112) à 2,2 km au sud du site « HAUTE VALLEE DE LA SEUGNE ».
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrêté préfectoral de protection biotope le plus proche est à 17 km au nord-est du site « LES CHAUMES BOISSIERES » référencé FR3800517.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc naturel le plus proche est situé à 45 km à l'est du site « PERIGORD-LIMOUSIN » référencé FR8000035. La réserve naturelle la plus proche est à 72 km à l'ouest du site « DUNES ET MARAIS D'HOURTIN » référencée FR3600172.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le monument historique "classé" le plus proche est l'église "SAINT-PARDOUX" à 3,2 km à l'est du site, sur la commune de BARRET.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	On notera la présence d'une zone classée humide à 1,5 km au sud-est du site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Selon les bases de données BASOL (Inventaire national des Sites et Sols pollués), il n'existe aucun site à proximité des installations pouvant impacter la qualité des sols. Le site le plus proche dans la base BASIAS se trouve à 3 km à l'est, il s'agit de la station-service référencée POC1601032 et dénommée « Sté des Ets GILLARDEAU ».
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site du projet est inclus dans la ZRE 1601. L'entreprise ne prévoit pas l'exploitation d'un forage.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	La commune de GUIMPS est inscrite dans le périmètre de protection rapprochée du secteur général de la prise d'eau de COULONGE (commune de ST SAVINIEN). A 3,5 km à l'est du site, se trouve également le périmètre de protection de la SOURCE DES BRUNS, cependant, le site ne se trouve pas dans ce périmètre.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site NATURA 2000 le plus proche du site est 2,2 km au Sud du site. Il s'agit de la zone NATURA référencée FR5402008 dénommée « HAUTE VALLEE DE LA SEUGNE EN AMONT DE PONS ET AFFLUENTS ».
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La phase de travaux du projet sera excédentaire en matériaux. Les matériaux produits serviront à l'aménagement des voies ou seront évacués du site via des filières spécialisées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est dans une zone de corridors diffus. Les espaces non utilisés dans le cadre du projet seront aménagés en espace vert. Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations de la biodiversité. Les projets successifs portés par l'entreprise portent sur le réaménagement d'un site existant. Ils n'ont pas entraîné de modification de l'utilisation des sols. Les nouveaux chais seront implantés en lieu et place d'anciens chais ayant été détruits pour l'occasion.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet et son rayon d'affichage ne sont pas situés à proximité d'une zone Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet sera réalisé dans la continuité des installations de stockage d'alcool de bouche existantes, sur des parcelles appartenant déjà à l'exploitant. D'anciens chais, qui ont été déposés, étaient présents à ces emplacements. Les projets successifs portés par l'entreprise portent sur le réaménagement d'un site existant. Ils n'ont pas entraîné de modification de l'utilisation des sols.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site présente des risques d'incendies, d'explosions et de pollution liés à la présence d'alcools dont la maîtrise sera démontrée dans l'étude de dangers.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune est recensée dans un Atlas de Zones Inondables mais les installations projetées sont hors zone. La commune n'est pas soumise à un PPRN. Le site n'est pas concerné par un risque de mouvement de terrain de cavités souterraines. Le site est en zone d'aléa nul de retrait gonflement des argiles. Le site est en zone d'aléa sismique faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Les activités de stockage d'alcools, de vinification, de distillation et de stockage de gaz n'engendrent pas de risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	La phase travaux s'accompagnera d'une augmentation du trafic. Le projet engendrera une légère augmentation du trafic du site. Le trafic maximum passera de 2 à 3 poids lourds par jour et restera de 4 véhicules légers. Le trafic moyen restera de 1 poids lourd par jour et 3 véhicules légers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Les activités de distillation et de stockage d'alcool ne sont pas génératrices de bruits. Des mesures de bruits seront réalisées aux échéances réglementaires.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒ ☐	☐ ☒	Le site dispose d'un bassin à vinasses. Ce bassin est enterré pour limiter les odeurs et est vidé régulièrement. Le site n'a pas fait l'objet d'une plainte.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets atmosphériques correspondent : - à la part des anges, estimée à 40 m³/an; - aux émissions des camions; - aux gaz de combustion des alambics.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les potentiels rejets liquides générés par le site seront les eaux pluviales et les vinasses et eaux de lavage. L'entreprise infiltrera ses eaux pluviales sur sa parcelle via plusieurs bassins en partie nord du site. Les vinasses et les eaux de lavage continueront à être récupérées pour valorisation par la société REVICO.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les activités de distillation et de vinification engendrent des rejets d'eau de lavages et de vinasses. Ces effluents sont stockés dans le bassin à vinasses avant d'être évacués et traités par la société REVICO.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets générés sur le site seront principalement les vinasses, les résidus de vinification et les résidus de séparateur à hydrocarbures.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site respectera le règlement d'urbanisme. La construction se fait dans le même style et dans la continuité des installations existantes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site est dans une zone Ux à vocation d'activités économiques. Les projets successifs portés par l'entreprise portent sur le réaménagement d'un site existant. Ils n'ont pas entraîné de modification de l'utilisation des sols.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les impacts du projet sont relatifs aux risques technologiques et aux rejets d'eaux pluviales.

Le projet respectera le cahier des charges des chais nouveaux soumis à autorisation.

L'entreprise a prévu d'utiliser la rétention déportée existante pour les nouveaux chais.

La réserve d'eau existante d'une capacité de 400 m³, sous le chai de vinification, avec 3 points d'aspiration déportés à l'extérieur du bâtiment et accessibles en toute circonstance est maintenue et ne sera modifiée dans le cadre du projet.

Pour les rejets d'eaux pluviales, les bassins en limite nord et est du site pour leur drainage seront maintenus et suffiront pour répondre à l'excédent d'eaux pluviales généré par les nouveaux chais.

Toutes les cuves de vin seront placées en rétention via des connexions au bassin à vinasses qui disposera d'une surverse vers la rétention de 250 m³ du site et d'un capteur de liquides qui coupera la pompe de relevage des eaux pluviales de la rétention déportée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, les installations seront hors périmètres de zones protégées et les seuls rejets associés seront les rejets d'eaux pluviales. Pour les écoulements accidentels, le site prévoit d'appliquer les règles définies dans le cahier des charges applicable aux chais soumis à autorisation et notamment de maintenir les différents rejets notamment en cas d'incendie à l'intérieur du site afin de le traiter et de protéger les tiers. Les chais viennent s'insérer sur des surfaces imperméabilisées, entre les constructions du site. Il n'y a pas de consommation d'espaces agricoles supplémentaires du fait du projet.

Le vieillissement d'alcools n'est pas une activité génératrice d'émissions particulières ni d'un trafic routier important et n'induit pas de déchets complémentaires. Les activités associées à la distillation et à la vinification génèrent plus de déchets. Ils seront gérés par les mêmes filières que ceux déjà générés par le site.

De plus, le site est dans une zone Ux à vocation d'activités économiques, à l'emplacement d'anciens bâtiments.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

voir documents en annexes

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

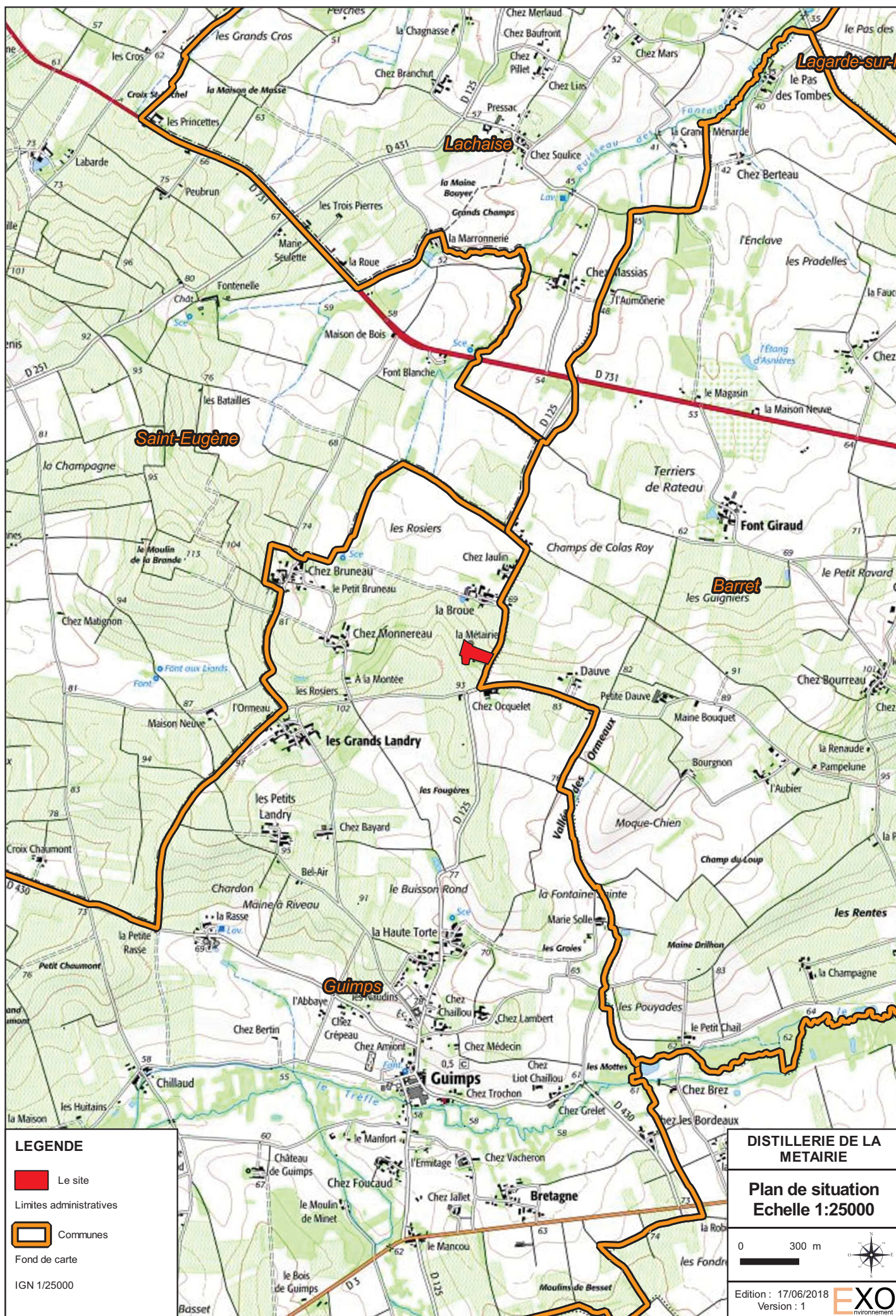
GUIMPS

le,

le 21/06/2021

Signature





DISTILLERIE DE LA MÉTAIRIE

Demande d'examen au cas par
cas

à GUIMPS (16)

Annexe n° 3
Photographies

Destinataire	Société	Email	Téléphone
Hervé BERLAND Jean-Charles LORANT	SAS DISTILLERIE DE LA MÉTAIRIE	hberland@chateau- montrose.com	(+33)5 56 59 30 12

Numéro de version	Établie par	Vérifié par	Approuvé par	Date
1	A. RABILLON	C. MUSSET	JC. LORANT	22 juin 2021

ENVIRONNEMENT XO SARL
N° SIRET : 830 339 636 000 29
59 – 61 Avenue Beaupréau
17390 LA TREMBLADE, FRANCE
Tél. : 06 63 55 85 22
Mail : cedric.musset@e-xo.fr





Crédit photo : Google Street View - 2011

Photo n° 1 : Accès au sud-est du site



Crédit photo : Google Street View - 2011

Photo n° 2 : Accès au nord-est du site



Crédit photo : E-XO - 2020

Photo n° 3 : Vue du site depuis le nord-est



Crédit photo : E-XO - 2019

Photo n° 4 : Vue du site depuis le sud-ouest



Crédit photo : E-XO - 2019

Photo n° 5 : Vue du site depuis le nord-est

LISTE DES INTERVENANTS

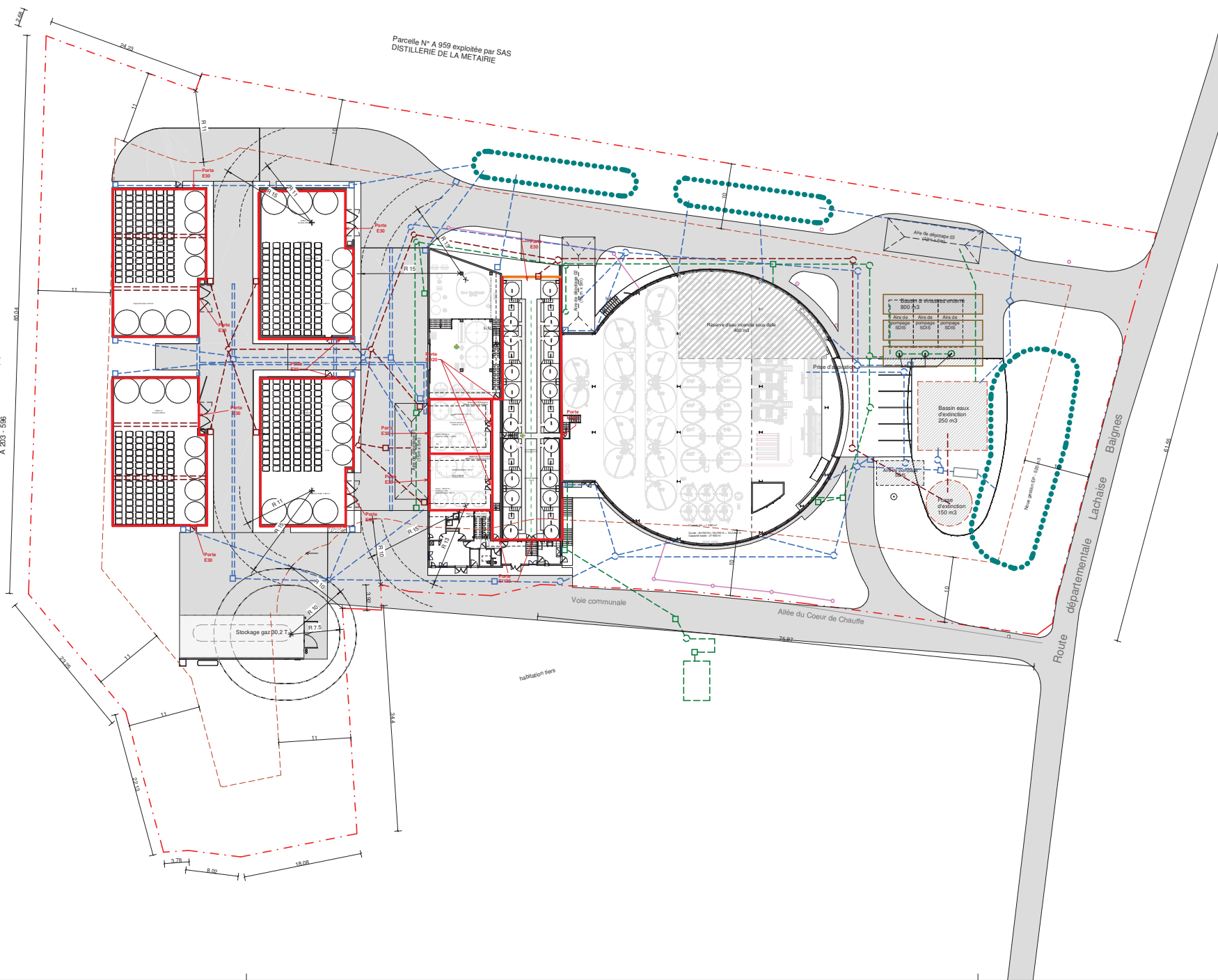
La présente étude a été réalisée par :



ENVIRONNEMENT XO SARL
N° SIRET : 830 339 636 000 29
59 – 61 Avenue Beaupréau
17390 LA TREMBLADE, FRANCE
Tél. : 06 63 55 85 22
Mail : cedric.musset@e-xo.fr

Intervenants :

Cédric MUSSET — Chef de projet et gérant
Alexandre RABILLON — Chargé d'étude



Légende :

-  Flux camion pompier
 -  Emprise de l'existant
 -  Limite d'exploitation
 -  Retrait CPE
 -  Canalisation EU projetée
 -  Regard EU / Process projeté
 -  Boîte de branchement projeté
 -  Canalisation Eaux exfiltration projetée
 -  Regard Eaux exsuction
 -  Regard sphéroïde de branchement
 -  Canalisation EP projetée pente 0.5%
 -  Caniveux grille
 -  Regard de visite EP projetée
 -  Boîte de branchement projetée
 -  Grille
 -  Eclairage extérieur - Tranchée
 -  Eclairage - Equipement
 -  Séparateur d'hydrocarbure
 -  Nœud
 -  Bassin vinasse
- Mur coupe feu 4h avec un retour d'1m en toiture d'un matériel coupe feu 4h
- Mur coupe feu 2h
- Ouverture, baie coupe feu 2H
- Ouverture pare-feu 1/2H
- E100**
- E30**



ECHELLE 1 : 200

GUIMPS - LA METAIRIE
La Métairie - 16300 GUIMPS

Maitrise d'Ouvrage :	SA'S Diffusion de la Médiété 19 rue d'Alger de rétro de la médiété 93000 Clichy	01 48 04 74 08
Maitrise d'Ouvrage :	JARA AGENCE ROMEO ARCHITECTURE 10 rue de la République 93011 PARIS	01 49 02 32 74
AWO :	ELAN 10 rue de la République - 93001 Clichy 01 49 04 50 00 00 de 93001 Clichy	01 30 24 22 24
BET environnemental & forces industrielles	EXO ENVIRONNEMENT 10 rue de la République - 93011 Clichy 01 49 04 50 00 00 de 93001 Clichy	01 31 21 84 24
BET Fluides	NOVEDA 2 rue de la République 93011 Clichy	01 48 04 01 24
BET Structure	SCORP 10 rue de la République 93011 Clichy	01 48 04 01 24
Economiste	ODC 10 rue de la République 93011 Clichy	01 48 04 01 24
Bureau de contrôle	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION 10 rue de la République 93011 Clichy	01 48 04 01 24
BET Electrique	SCORP 10 rue de la République 93011 Clichy	01 48 04 01 24
BET Process	CAP INGENIER 10 rue de la République 93011 Clichy	01 48 04 01 24

PLAN DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

IND		DATE 03/04/21		MODIFICATIONS			



LEGENDES

- Limite 100 m
- Limite Exploitation
- Plan Cadastre



0 1 2 3 10 20m

GUIMPS - LA METAIRIE La Métairie - 16300 GUIMPS

Maitrise d'Ouvrage :	SAS Distillerie de la Métairie 80 - 91 allée du cœur de chouffe la Métairie 16300 GUIMPS	TEL : 06 66 57 30 48
Maitrise d'Oeuvre :	[ARA] AGENCE ROMEO ARCHITECTURE 132 rue Saint-Maur 75001 PARIS	TEL : 09 80 23 33 76
AMO :	ELAN 1 avenue Eugène-Freyssinet - Gravenacourt 78061 SAINT-QUENTIN-YVELINES CEDEX	TEL : 01 30 40 22 92
BET environnemental & risques industriels	EXO ENVIRONNEMENT 67 avenue de Neauphlet, local 5 17390 RONCE-LES-BAINS	TEL : 09 51 19 84 24
BET Fluides	NOVELLI 2 rue de la Paroisse 78400 CHATOU	TEL : 06 18 47 31 81
BET Structure	GECEBA 5 Rue Villiers 94165 SAINT-MAANDÉ	TEL : 06 61 90 39 75
Economiste	ODC 5 rue Florence Arthaud 91300 MASSY	TEL : 06 82 40 28 22
Bureau de contrôle	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION 16 boulevard Winston Churchill 51000 SOIGNY	TEL : 06 08 80 25 81
BET Electricité	ICORE 114 Rue de Charenton 75012 PARIS	TEL : 06 08 80 25 81
BET Process	CAP INGELEC 47 allée des Fabriques 33127 Saint-Jean-d'Illes (BORDEAUX)	TEL : 05 56 48 83 20

PLAN LIMITE D EXPLOITATION 35 m

IND.	DATE	MODIFICATIONS
	06/14/21	

EMETTEUR	N° AFFAIRE	PHASE	Fichier :	ECHELLE 1:500
ARA AGENCE ROMEO ARCHITECTURE	CLM	ICPE	ARA	N° DOC: ICPE - 06
				NIVEAU : INDICE :